

chiffres qu'ils soumettent à la Commission des transports afin de ne pas payer la note alors que rien ne le justifie.

Un autre sujet d'intérêt et d'inquiétude pour la ville de Regina est celui des services aériens. Cela, bien entendu, se rapporte également au bill à l'étude. La ville de Regina est desservie par Air Canada, et une grande partie des services de cette compagnie sont excellents et même dignes d'éloges. On se plaint de temps en temps de l'insuffisance des services dans l'Est du Canada. Depuis un an et demi, j'ai eu l'occasion, grâce aux facilités mises à la disposition des députés d'utiliser les services d'Air Canada entre Ottawa et ma circonscription. Je l'ai fait pour répondre aux besoins de mes électeurs et pour remplir mes devoirs en tant que député.

La plupart du temps, j'ai trouvé les services d'Air Canada très satisfaisants. Je n'ai guère qu'une réclamation à faire, et c'est qu'il y ait un service direct entre Regina et les différentes localités de l'Est du Canada. J'ai présenté des instances à ce sujet, lorsque j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre des communes, le 23 septembre 1968.

J'ai ensuite écrit au ministre des Transports, et à Air Canada, pour leur signaler mes instances au sujet de l'établissement d'un service aérien direct entre Regina et l'Est du Canada. J'ai reçu une réponse très aimable du président suppléant d'Air Canada, qui m'a dit que la création d'un service aérien direct entre Regina et l'Est du Canada était envisagée pour le printemps de 1969. Il me priaît d'avoir la patience d'attendre l'inauguration de ce nouveau service.

• (4.30 p.m.)

En bien, j'ai fait preuve de patience et la nouvelle ligne est entrée en service. Beaucoup de gens l'ont empruntée. Le taux d'utilisation a été élevé au cours de la saison d'été de 1969. Mais, à ma grande surprise et à celle de tous ceux qui, à Regina, s'intéressaient à la question, l'horaire d'automne publié par Air Canada devait révéler que cette liaison directe entre Regina et Toronto avait été supprimée. Les protestations furent nombreuses. C'est alors que, pour la première fois, Air Canada fit connaître qu'il avait été envisagé dans un premier temps, de ne mettre cette ligne en service que pendant la saison d'été et de la remettre en service au printemps de 1970, époque à partir de laquelle la ligne serait à la disposition des passagers durant

[M. Burton.]

toute l'année. Il aurait certainement été préférable qu'Air Canada exposât, dès le départ, ses intentions aux intéressés.

Il y a un autre sujet dont je voudrais parler brièvement. Bien qu'il se rattache à la fourniture de services aériens suffisants à Regina, je dois reconnaître qu'il n'est pas directement visé par le bill à l'étude. Je compte sur votre indulgence, monsieur l'Orateur. Des négociations sont présentement en cours entre la ville de Regina et le ministère fédéral des Transports en vue de l'achat de certains terrains, à l'aéroport de Regina, qui appartiennent encore à la ville et qui intéressent le ministère des Transports. Sauf erreur, des négociations sont en cours et j'espère qu'elles aboutiront à un accord donnant satisfaction à la ville de Regina, à sa population et au gouvernement fédéral.

Je pourrais encore mentionner de nombreux aspects du tarif-marchandises qui intéressent la population de l'Ouest canadien. Je pourrais signaler aussi certains autres aspects du transport des marchandises par nos compagnies ferroviaires. Toutefois, j'aimerais soulever une seule question pour l'instant. Il s'agit de la potasse et des chemins de fer. Lorsque l'industrie de la potasse a été mise sur pied en Saskatchewan, il semblait logique et évident que l'acheminement de la potasse vers les marchés se fasse par chemin de fer. Les chemins de fer ont donc agrandi leurs installations. Il y a eu une certaine collaboration et des pourparlers entre les compagnies ferroviaires...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Burton: Je pourrais finir dans quelques minutes, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, je serai bref, mais je tiens à dire quelques mots sur le bill. J'ai été impressionné par les commentaires de plusieurs députés, surtout ceux du député de